

<b>DEPARTEMENT DE L'AIN</b>		<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>ARRONDISSEMENT : THOIRY COMMUNE : MIJOUX</b>		
<b>OBJET :</b> Adaptation des modalités d'éclairage public au village de Mijoux.		<u>SEANCE DU 17.10.2024</u>
Date de convocation : 10.10.2024	Nb de conseillers En exercice : 10	<u>Etaient présents</u> : M. VIALLET. MC. COUTURIER. P. ECAILLE. C. GROSGURIN. JF. JOLY. S. JUHEN. D. JULLIARD. G. LEGAY. M. VUILLERMOZ.  <u>Secrétaire de séance</u> : S. JUHEN
Date d'affichage : 10.10.2024	Présents : 9 Votants : 10	
N° Délibération 01247.2024.010.063	Pouvoirs : 1 (E. LEE)	

**OBJET : VOIRIE : Adaptation des modalités d'éclairage public au village de Mijoux.**

Madame le maire rappelle que l'opération de modernisation de l'éclairage public de la commune est achevée. Cette opération a consisté à :

- Remplacer sur tout le territoire communal les luminaires par des luminaires à LED (110 points lumineux),
- Moderniser les commandes,
- Installer au village, là où se situe l'activité nocturne la plus importante, des détecteurs de présence.

La programmation choisie pour ces détecteurs est la suivante :

- Veille à 30% de la tombée de la nuit à 23 h, avec augmentation (« boost ») à 100 % par détection des personnes et véhicules,
- Extinction totale de 23 h à 5 h 30, comme pour le reste de la commune, avec un « boost » à 100% en détection,
- De 5 h 30 au lever du jour, veille à 30 % avec « boost » à 100 % par détection.

Madame le maire demande au conseil d'approuver cette programmation, en précisant qu'elle est en test et pourra être revue, ainsi que les heures d'allumage, en fonction des constats effectués sur ce nouveau mode d'éclairage.

Entendu le rapport,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la programmation d'éclairage public.

Contre : / 0 Abstention : / 0 Pour : / 10 (dont 1 pouvoir)

**DELIBERATION N°01247.2024.010.063**

Pour extrait d'acte conforme  
Le maire, Martine VIALLET